

CONSEIL MUNICIPAL :compte rendu

Séance ordinaire du 27 décembre 2010

Date de la convocation :20 décembre 2010

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Mme Perrin Catherine.

M Planchon Nicolas est désigné comme secrétaire de séance.

La lecture du compte-rendu de la séance ordinaire du 29 novembre 2010 n'a soulevé aucune remarque.

Le conseil a ensuite, approuvé à l'unanimité sauf indication contraire :

- Le devis de MG Elec, moins-disant, pour la remise en état du pavillon 41, rue de la Gare : 3 258.80€TTC
- Le retrait du SIER pour la compétence travaux, l'adoption des nouveaux statuts du SIED et la désignation de MM Daval Michel comme délégué titulaire et Biot François comme suppléant
- Le transfert de compétences « chaufferie automatique au bois et réseau de chaleur » demandé au SIED par les communes de Gy et Marnay
- Les indemnités du maire et des adjoints pour 2011 :

maire :20% de l'indice 1015 soit	760.29€ brut/mois
1° et 2° adjoints 6.5%	247.09€
3° adjoint 5% de l'indice 1015 soit	190.07€

le 4° adjoint ne souhaite pas bénéficier de ses indemnités
- La participation pour raccordement au réseau d'égouts portée à 700€ à compter du 1° janvier 2011

- La redevance assainissement 2011 , pour tenir compte de l'inflation augmentée de 2.5% et s'établissant ainsi :
taxe fixe : 38.99€ taxe par m³ : de 1 à 100m³ : 0.226€
au-delà de 100m³ : 0.116€ applicables à compter du 1^o mai 2011
- L'annulation de la prise en charge du loyer de M.Leिताo Christophe à compter du 19 décembre et la restitution du dépôt de garantie sous réserve du bon état du logement
- La location de cet appartement à M.Fouquet Paquignon Yvan et Mlle Marichial Audrey à compter du 19 décembre pour un montant de 418.66€ mensuel.
- L'adhésion à Forêts et territoires solidaires- COFOR International pour une cotisation de 20€
- La rectification d'un titre adressé à l'association ABEB , la cuisine n'ayant pas été utilisée, il convient de déduire 20€ du montant appelé.
- L'ouverture d'une ligne de crédit de 100 000€ auprès du CRCA de Villersexel au taux Euribor 3 mois+ marge de 0.60% + frais de dossier 0.1% du montant du prêt+ 3.70€ de frais par virement.

Après quelques informations, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance.

A Esprels, le 29 décembre 2010

Le Maire